# AVANT-PROJET DE RÉSOLUTION 7.11

**DISPOSITIONS INSTITUTIONNELLES : COMITÉ TECHNIQUE**

*En vertu de* l’Article VII de l’Accord, la première session de la Réunion des Parties (MOP) a établi et déterminé la composition du Comité technique au moyen de la Résolution 1.8,

*Considérant* que lors de l’actuelle 7ème session de la MOP (MOP7), les mandats de cinq membres du Comité technique – les représentants régionaux pour l’Afrique de l’Ouest, l’Afrique de l’Est, l’Asie du Sud-Ouest, l’Europe centrale et l’Europe de l’Est – expirent et que le poste du représentant régional de l’Afrique centrale est resté vacant au cours de la dernière période triennale, de même que le mandat de l’expert thématique du droit environnemental parvient aussi à expiration lors de la MOP7,

*Considérant en outre* la recommandation du groupe consultatif, conformément à l’Article 8 du Mode de fonctionnement du Comité technique, relative aux candidats nommés aux postes vacants,

*Remerciant* les membres du Comité technique pour le travail qu’ils ont fourni en remplissant la tâche stipulée à l’Article VII.2 de l’Accord, contribuant ainsi à la mise en œuvre de l’Accord au cours de la dernière période triennale,

*Rappelant* le Plan de travail du Comité technique pour 2016-2018, adopté par la MOP6 et *prenant note* du Rapport du Comité technique à la MOP7 (document AEWA/MOP 7.7),

*Notant* que malgré le travail assidu du Comité technique et les bons résultats fournis à la MOP7, la mise en œuvre du Plan de travail du Comité technique pour 2016-2018 est relativement limitée, en raison du volume croissant de demandes adressées au Comité par la Réunion des Parties, de l’absence de ressources affectées à la sous-traitance d’éléments importants du travail (par ex. les études techniques) et donc du recours conséquent à des levées de fonds préalables par le Secrétariat pour faire progresser ces domaines d’activité, de même qu’en raison des lourdes contraintes qui pèsent sur la contribution bénévole de ses membres aux travaux du Comité en conséquence de mesures d’austérité économique,

*Reconnaissant* la répercussion de l’expansion du portefeuille et de la charge de travail du Secrétariat ainsi que de la stagnation des ressources allouées au Secrétariat, sur son rôle facilitateur auprès du Comité technique,

*Reconnaissant* la nécessité de faire effectuer des études stratégiques préalables par la Réunion des Parties des tâches du Comité technique pour la prochaine période triennale, afin de permettre l’établissement de priorités, ainsi que la mise à disposition et la mobilisation de ressources, de manière à assurer une répartition et une mise en œuvre adéquates du travail,

*La Réunion des Parties :*

1. *Nomme* au Comité technique les membres et suppléants mentionnés à l’Appendice I de la présente Résolution, en tenant compte de la durée des mandats, conformément à l’Article 5 du Mode de fonctionnement du Comité technique et de la représentation régionale tel que consigné dans son Annexe ;

2. *Approuve* le Plan de travail, résumant les tâches scientifiques et techniques revenant au Comité technique de l’AEWA pour 2019-2021 et leur priorisation telle que présentée à l’Appendice II de la présente Résolution ;

3. *Charge* le Secrétariat de fournir l’aide nécessaire au Comité technique conformément à l’Article VII de l’Accord, ainsi que de garantir les dispositions budgétaires de l’Accord et les activités du Comité technique ou du Secrétariat de l’Accord, telles qu’adoptées dans [l’avant-projet de Résolution 7.12] sur les Questions financières et administratives ;

4. *Exhorte* les Parties contractantes à fournir un nouvel administrateur auxiliaire (JPO) au système des Nations Unies afin de prioriser et d’affecter un JPO au Secrétariat PNUE/AEWA pour le Comité technique, afin de renforcer le rôle de facilitateur du Comité technique imparti au Secrétariat ;

5. *Encourage* les Parties contractantes à inclure des membres du Comité technique dans leurs délégations à la Réunion des Parties, si les finances le permettent, afin de renforcer les synergies entre les organes de l’Accord.

APPENDICE I

## COMITÉ TECHNIQUE DE L’AEWA

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | | |
| REPRÉSENTANTS RÉGIONAUX |  | **SUPPLÉANTS** |
|  |  |  |
| **EUROPE DU NORD ET DU SUD-OUEST** |  |  |
| Mme Ruth Cromie (Royaume-Uni) |  | Poste vacant |
|  |  |  |
| EUROPE CENTRALE | | |
| à confirmer |  | à confirmer |
|  |  |  |
| **EUROPE DE L’EST** |  |  |
| à confirmer |  | à confirmer |
|  |  |  |
| **ASIE DU SUD-OUEST** |  |  |
| à confirmer |  | à confirmer |
|  |  |  |
| **AFRIQUE DU NORD** | | |
| M. Sidi Imad Cherkaoui (Maroc) |  | M. Wed Abdou (Égypte) |
|  |  |  |
| **AFRIQUE DE L’OUEST** | | |
| à confirmer |  | à confirmer |
|  |  |  |
| AFRIQUE CENTRALE | | |
| à confirmer |  | à confirmer |
|  |  |  |
| AFRIQUE DE L’EST | | |
| à confirmer |  | à confirmer |
|  |  |  |
| AFRIQUE AUSTRALE | | |
| Mme Lizanne Roxburgh (Afrique du Sud) |  | Poste vacant |
|  |  |  |
| REPRÉSENTANTS DES ORGANISATIONS [[1]](#footnote-1) | | |
|  |  |  |
| UICN | | |
| à confirmer |  | à confirmer |
|  |  |  |
| WETLANDS INTERNATIONAL | | |
| M. Szabolcs Nagy |  | M. Taej Mundkur |
|  |  |  |
| CIC | | |
| M. Mikko Alhainen |  | Poste vacant |
|  | | |
| EXPERTS THÉMATIQUES | | |
|  |  |  |
| ÉCONOMIES RURALES | | |
| M. Philippe Karpe | | |
|  | | |
| DROIT ENVIRONNEMENTAL | | |
| à confirmer | | |
|  |  |  |
| GESTION DU GIBIER M. Pierre Defos du Rau | | |

APPENDICE II

**AVANT-PROJET DE PLAN DE TRAVAIL DU COMITE TECHNIQUE**

**DE L’AEWA 2019 - 2021**

**Introduction**

1. Cette partie fournit des notes explicatives sur les deux annexes ci-jointes (Appendice II, première et deuxième partie).

2. L’Annexe 1 donne une liste sommaire des tâches scientifiques et techniques prioritaires proposées pour la période triennale 2019-2021. Cette liste est extraite de l’Annexe 2, qui donne un résumé de la liste complète des tâches scientifiques et techniques proposées pour les travaux du Comité technique durant la période 2019-2021.

3. Les thèmes se rapportent en grande partie à la structure du Plan d’action de l’AEWA, comme suit :

1. **Champ d’application**
   * Questions relatives au champ d’application taxonomique et géographique de l’Accord.
2. **Conservation des espèces**
   * Y compris les questions concernant : la réglementation des prélèvements ; les plans d’action internationaux par espèce et leur mise en œuvre ; les mesures d’urgences ; les rétablissements ; les introductions d’espèces.
3. **Conservation des habitats**
   * Y compris les questions concernant : les inventaires d’habitats et de sites ; la conservation de certaines zones ; la conservation, la réhabilitation et la restauration des habitats ; l’adaptation aux changements climatiques et leur atténuation.
4. **Gestion des activités humaines**
   * Y compris la chasse (inclut le problème de la grenaille de plomb) ; les perturbations ; les conflits avec des espèces et la gestion d’autres activités humaines (comme l’impact de la production et du transport d’énergie, le développement, etc.).
5. **Recherche et surveillance continue**
   * Y compris la planification et le financement des études et du suivi.
6. **Education et information**
   * Y compris toutes les questions relatives à la communication, l’éducation et la sensibilisation du public (CESP).
7. **Mise en oeuvre**
   * Y compris les lignes directrices de conservation ; le paragraphe 7.4 du Plan d’action sur les études internationales ; et d’autres questions relatives à la mise en œuvre.
8. **Questions stratégiques, relatives à l’établissement des rapports, nouvelles questions et autres questions**
   * Notamment les questions stratégiques, relatives à l’établissement des rapports et autres questions de planification ; les nouvelles questions et l’analyse prospective.

4. Les 21 tâches prioritaires énumérées dans la première partie ci-dessous ont été identifiées parmi toutes les différentes tâches scientifiques et techniques proposées, énumérées dans la deuxième partie. Ces tâches comprennent toutes les tâches ‘essentielles’ et un petit nombre de tâches à ‘haute priorité’.

5. Le montant prévisionnel du financement total requis pour la pleine réalisation des tâches prioritaires recommandées pour 2019-2021 est de 1 025 000 € pour cet exercice triennal, tandis que le coût total de la mise en œuvre de l’ensemble du plan de travail s’élève à 1 497 000 €.

6. La deuxième partie donne des précisions sur toutes les tâches scientifiques et techniques d’appui à la mise en œuvre proposée pour le Comité technique durant la période 2019-2021. Cette annexe fournit une description sommaire de chaque tâche, de ses résultats et produits escomptés, et de son coût prévisionnel.

7. Comme indiqué à la deuxième partie, un certain nombre de tâches énumérées sont ou bien en cours, ou bien le prolongement d’une tâche adoptée à une précédente Réunion des Parties, mais pour laquelle les capacités ou le financement fournis lors du précédent exercice triennal ont été insuffisants pour pouvoir entreprendre ou mener à bien cette tâche.

8. Le coût prévisionnel indiqué à la deuxième partie est basé sur le principe que chaque tâche nécessite d’embaucher un expert (ou plusieurs experts) pour entreprendre les travaux requis. Ce coût prévisionnel a été établi par le Comité technique et le Secrétariat, afin de fournir aux Parties contractantes une première évaluation des besoins requis pour accomplir ces tâches – le montant exact, ainsi que le champ d’application et les moyens d’accomplir chaque tâche seront indiqués au début de la période triennale 2019-2021 et communiquées au Comité permanent à ce moment-là.

Il est entendu que la plus grande partie des fonds nécessaires pour poursuive les activités d’appui à la mise en œuvre scientifique et technique de l’Accord proviendront de sources autres que le budget principal de l’Accord.

9. Veuillez noter que pour certaines tâches importantes, le coût indiqué concerne les travaux à entreprendre pour établir le mandat du projet (y compris une évaluation du montant total des coûts), et non pas le coût de réalisation du projet lui-même, pour lequel un financement doit être trouvé.

**Appendice II - Première partie**

**Tâches scientifiques et techniques prioritaires recommandées pour**

**la période triennale 2019-2021**

| **Tâches prioritaires recommandées pour 2019-2021**  (résumé des tâches uniquement) | **Coût prévisionnel** |
| --- | --- |
|  |  |
|  |  |
| **2. Conservation des espèces** |  |
| * **Recommandations sur les questions de dérogation.** Fournir des recommandations au sujet des mesures qui devraient être prises afin d'empêcher que des exemptions indiquées au paragraphe 2.1.3 du Plan d’action s’appliquent au détriment des espèces figurant au Tableau 1 | 30 000 € |
| * **Liste prioritaire pour les plans d’action par espèce.** Examen et mise à jour, s’il y a lieu, de la liste des espèces/populations prioritaires pour de nouveaux plans d’action par espèce, et pour le retrait, la révision ou la prolongation des plans existants. |  |
| * **Recommandations sur la conservation et la gestion des populations de l’AEWA.** Réalisation d’un examen rapide des informations existantes afin d’identifier les populations appropriées exigeant de nouvelles ou de meilleures recommandations en matière de conservation et de gestion. | 10 000 € |
| **3. Conservation des habitats** |  |
| * **Cadre de l’inventaire des sites.** Élaboration d’un cadre simple à l'usage des Parties en vue d’examiner et de confirmer l'inventaire des sites connus d'importance nationale et internationale. | 20 000 € |
| * **Cadre de la surveillance des sites.** Élaboration d’un cadre de surveillance pour le réseau des sites le long des voies de migration de l’AEWA | 30 000€ |
| * **Statut des principaux habitats d’oiseaux d’eau.** Réalisation au niveau de l’Accord d’une évaluation du statut des principaux habitats d’oiseaux d’eau dans l'environnement au sens large. | 80 000 € |
| * **Plan d'action pour la conservation des habitats.** Sur la base de l'évaluation réalisée dans le cadre de la tâche précédente, élaboration d’un plan d'action identifiant les priorités, les possibilités et un ensemble d'actions recommandées. | 70 000 € |
| **4. Gestion des activités humaines** |  |
| * **Collecte des données de prélèvements.** Proposition d’une liste des espèces de proies qui devraient être prioritaires en ce qui concerne la collecte des données de prélèvements. | 5 000 € |
| * **Durabilité des prélèvements.** Réalisation d’une évaluation rapide de la durabilité des prélèvements des populations des espèces de proies en déclin. | 50 000 € |
| * **Écotourisme durable.** Rassemblement des études de cas concernant les initiatives d’écotourisme présentant des avantages avérés à la fois au niveau des moyens d’existence des communautés et de la conservation des espèces couvertes par l'AEWA et de leurs habitats. | 20 000 € |
| **5. Recherche et surveillance continue** |  |
| * **Lacunes principales au niveau des informations disponibles.** Identification des lacunes principales au niveau des informations disponibles sur des aspects pertinents de la mise en œuvre de l'Accord. | 40 000 € |
| * **Priorités en matière de surveillance.** Identification des priorités en vue du développement systématique de la surveillance des populations d’oiseaux d’eau et des éléments moteurs de leurs tendances. | 20 000 € |
| **7. Mise en œuvre** |  |
| * **8ème édition du Rapport sur l’état de conservation.** Orienter le processus d’établissement de la 8ème édition du Rapport sur l’état de conservation, pour examen à la MOP8. | 100 000 € |
| * **Autres études internationales**. Orienter le processus d’établissement a) d’un rapport actualisé sur les informations provenant d’enquêtes ; b) d’un rapport actualisé sur la législation applicable en matière de chasse et de commerce ; c) d’un rapport actualisé sur la préparation et la mise en œuvre des plans d'action par espèce d) d’un rapport actualisé sur les projets de rétablissement et e) d’un rapport sur l'état des espèces d'oiseaux d'eau non indigènes introduites et de leurs hybrides. | 220 000 € |
| * **Lignes directrices de conservation.** Examiner les Lignes directrices de conservation No. 1, 3, 4, 7, et 8 pour s’assurer qu’elles continuent de refléter les meilleures pratiques de conservation, et reformater, selon que de besoin, en fonction des conclusions de l’examen continu du format des lignes directrices. | 50 000 € |
| * **Format des plans de gestion.** Production d’un format pour les plans de gestion internationaux par espèce. | 30 000 € |
| * **Recommandations sur les oiseaux d'eau en tant que services écosystémiques.** Fournir des recommandations concises dont la formulation est adaptée aux responsables politiques/décideurs, traitant des services d’approvisionnement et des aspects culturels des écosystèmes en relation avec les oiseaux d'eau migrateurs | 30 000 € |
| * **Vue d'ensemble des ISSAP et des ISSMP.** Examen de l’état de préparation et de la mise en œuvre des plans d’action et de gestion par espèce ; | - |
| * **Mécanisme pour mettre à jour et préparer de nouvelles recommandations en matière de conservation et de gestion pour des populations de l’AEWA** Convenir des rôles, des responsabilités et des mécanismes pour la mise à jour des recommandations et la préparation/diffusion de nouvelles recommandations. | - |
| **8. Questions stratégiques, relatives à l’établissement des rapports, nouvelles questions et autres questions** |  |
| * **Rapports nationaux.** Réviser le format de rapport national et apporter les modifications nécessaires après la MOP7. |  |
|  |  |
| * **Contribution de l’AEWA à des cadres d’action mondiaux appropriés.** Compilation de résumés triennaux concis sur les contributions de l’AEWA à des cadres d’action mondiaux appropriés, en particulier en vue de promouvoir l’importance de l’AEWA au sein des agences d'aide et de développement. | 20 000 € |
|  |  |
| **Estimation totale du budget destiné aux tâches prioritaires recommandées** | 1 025 000 € |

**Appendice II - Deuxième partie**

**Résumé des tâches de nature scientifique et technique revenant au Comité technique de l’AEWA : 2019-2021**

A. Les tâches de nature scientifique et technique revenant au Comité technique s’articulent autour de huit grands thèmes, à savoir :

* Champ d’application
* Conservation des espèces
* Conservation des habitats
* Gestion des activités humaines
* Recherche et surveillance continue
* Éducation et information
* Mise en œuvre
* Questions stratégiques, questions relatives aux rapports, nouvelles questions et autres

B. La priorisation des tâches se définit comme suit :

**Tâche essentielle** (priorité absolue) – d’autres processus de la MOP dépendent de la réalisation de cette tâche, par ex. aux fins d’établissement de rapports à soumettre à la MOP 8

**Haute priorité** – Ilest important que cette tâche progresse avant la MOP8, c’est-à-dire que les travaux commencent au cours des deux prochaines années

**Autre –** tâche importante, mais pouvant être mise en place dans de plus longs délais

**Priorité continue** – activité à long terme importante et en cours, ou devant être très prochainement lancée

C.La catégorisation des types de tâches est codée dans les tableaux ci-dessous de la façon suivante :

**1.** Nouvelles recommandations ou recommandations révisées pour les Parties contractantes

**2.** Soutien et conseils techniques - en cours et *ad hoc*

**3.** Conseils à propos de nouvelles questions

**4.** Contributions aux produits/initiatives scientifiques ou techniques relevant d’autres organisations compétentes

**5.** Examen des connaissances en tant que base de l’élaboration de recommandations pour les Parties et autres instances.

D.Notez que les coûts indiqués sont très approximatifs et ne s’appuient pas sur les frais détaillés des tâches spécifiques. Ces coûts, qui correspondent à ce stade uniquement à des besoins de planification générale, seront affinés par la suite.

|  |
| --- |
| **Thème 1 : Champ d’application** |

| **Tâche** | **Priorité au niveau de la réalisation** | **Catégorie de tâche** | **Collaboration avec d’autres organisations** | **Soutien des objectifs du Plan stratégique et des objectifs d’Aichi :** | **Coût estimatif provisoire (€) -** voir note ci-dessus |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| * 1. **Taxonomie et nomenclature :**   Maintien d’une vue d’ensemble des questions de taxonomie et apport de conseils sur la nécessité le cas échéant de mettre à jour l’Annexe 2 de l’Accord. (Résolution 6.1) (reprise du Plan de travail 2016-2018) | Autre  Tâche continue | 2 | Conseil scientifique de la CMS | **Plan stratégique :** Objectif 5  **Objectif d’Aichi :** Objectif 19 | \_ |
| * 1. **Portée taxonomique (et géographique) de l’AEWA :**   Le Programme de travail sur les oiseaux migrateurs et les voies de migration, adopté lors de la COP11 de la CMS, envisage la préparation d’une étude destinée à examiner les possibilités d’élargir le cadre de l’AEWA pour y inclure d’autres espèces/ groupes d’espèces d’oiseaux migrateurs de la région d’Afrique-Eurasie afin de couvrir tous les MdE et les plans d’action concernant les oiseaux d’Afrique-Eurasie. Contribuer à cette tâche le cas échéant. (Résolution 6.1, Annexe 1, point 19) (reprise du Plan de travail 2016-2018)  Tâche pour la CMS – l’AEWA contribuera seulement le cas échéant. | Haute | 4 | Groupe de travail sur les voies de migration de la CMS et collaboration avec le MdE sur les Rapaces et le plan d’action pour les oiseaux terrestres s’il y a lieu | **Plan stratégique :** Objectif 5.4  **Objectif d’Aichi :** Objectif 12 | \_ |
| * 1. **Définitions des populations :**   Au début de la période triennale, examen des données probantes à l’appui de la délimitation des périmètres actuels des populations pour les espèces indiquées ci-dessous ainsi que pour d’autres espèces potentielles, s’y il a lieu. Le TC15 fera des recommandations à la 15ème réunion du Comité permanent pour des approbations provisoires afin que tout changement puisse être inclus dans le travail destiné à élaborer des propositions pour la MOP8 (CSR 8 et changements proposés au tableau 1 du Plan d’action de l’AEWA) :   * Eider à duvet (*Somateria mollissima*) (populations ayant été traitées séparément dans Scott & Rose et dans le Tableau 1 de l’AEWA - élargissement de la définition actuelle) * Grand harle (*Mergus merganser*) (même chose que ci-dessus) | Essentielle  Tâche continue | 2 | Wetlands international et ses groupes appropriés de spécialiste, groupe CBird (oiseaux marins circumpolaires) du CCAF | **Plan stratégique :** Objectif 5 | - |

|  |
| --- |
| **Thème 2 : Conservation des espèces** |

| **Tâche** | **Priorité au niveau de la réalisation** | **Catégorie de tâche** | **Collaboration avec d’autres organisations** | **Soutien des objectifs du Plan stratégique et des objectifs d’Aichi :** | **Coût estimatif provisoire (€)** |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| * 1. **Liste prioritaire des plans d’action et de gestion par espèce**   Lors de la première réunion, après chaque MOP, examen et mise à jour s’il y a lieu de la liste des plans d’action/ de gestion internationaux par espèce requis pour des espèces/populations prioritaires, incluant le cas échéant des processus de gestion adaptative des prélèvements, tenant compte de l’éventuelle nécessité d’élaborer de nouveaux plans et de retirer, de mettre à jour ou de prolonger des plans existants. (Résolution 6.8 ; Plan stratégique 2019-2027) | Essentielle  Continue | 2 |  | **Plan stratégique :** Objectifs 1.2 et 2.4  **Objectif d’Aichi :** Objectifs 4 et 12 | - |
| * 1. **Recommandations sur la conservation et la gestion des populations de l’AEWA**   Réalisation d’un examen rapide des informations existantes afin d’identifier les populations appropriées exigeant de nouvelles ou de meilleures recommandations en matière de conservation et de gestion. (Plan stratégique 2019-2027) | Essentielle | 2 |  | **Plan stratégique :** Objectif 1.3  **Objectif d’Aichi :** Objectif 4 | [10 000 €] |
| * 1. **Prélèvements durables et importance socio-économique des oiseaux d’eau**   Amélioration des connaissances sur l’ampleur des prélèvements traditionnels et autres, et de leur compréhension, ainsi que leurs modes de régulation ; les conditions dans lesquelles les prélèvements sont durables ; et l’importance de ces prélèvements dans le contexte de la sécurité alimentaire et du développement humain.  Le travail initial devrait être une compilation des termes de référence pour un programme modulaire, identifiant les personnes et organisations susceptibles de collaborer ainsi que les possibilités de financement en vue de prendre progressivement en main les questions suivantes :  - Identification des secteurs géographiques où les prélèvements d’oiseaux d’eau à des fins de subsistance ou à des fins commerciales sont fréquents, et des espèces concernées ;  - Des informations, si elles sont disponibles, sur les tendances de la fréquence des prélèvements pour des raisons socio-économiques ;  - Identification des études de cas démontrant les bonnes pratiques de gestion durable et de régulation des prélèvements d’oiseaux d’eau ; et  - Choix soulignant l’importance du prélèvement durable et bien réglementé des oiseaux d’eau dans le contexte des programmes d’aide et de développement, notamment dans le contexte de la réalisation nationale de l’Objectif 2 d’Aichi et des Objectifs de développement durable (ODD).  (Résolution 6.4, 6.15, [avant-projet de Résolution 7.2] - Aichi ; Plan no 12 de la CMS sur les voies de migration) (reprise du Plan de travail 2016-2018) | Haute | 1 | CMS, CBD, groupe de travail de la CMS sur les voies de migration  Lié aux tâches 3.5. et 7.6. | **Plan stratégique :** Objectifs 2 et 5  **Objectif d’Aichi :** Objectif 2 | [50 000 €] |

|  |
| --- |
| **Thème 3 : Conservation des habitats** |

| **Tâche** | **Priorité au niveau de la réalisation** | **Catégorie de tâche** | **Collaboration avec d’autres organisations** | **Soutien des objectifs du Plan stratégique et des objectifs d’Aichi :** | **Coût estimatif provisoire (€)** |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **3.1. Cadre de l’inventaire des sites**  Élaboration d’un cadre simple à l’usage des Parties en vue d’examiner et de confirmer l’inventaire des sites connus d’importance nationale et internationale. Ce cadre devrait inclure de brèves recommandations sur l’interprétation des références du Plan d’action de l’AEWA aux *« sites d’importance internationale ou nationale »* et aux *«critères d’importance internationale acceptés au niveau international »*. Il faudrait également tenir compte des critères existants de réseaux de sites, notamment ceux employés pour identifier les zones de protection spéciale de l’UE, les sites Ramsar, les sites du Réseau Émeraude et les ZICO. (Plan stratégique 2019-2027) | Essentielle | 1, 2 | Wetlands International, BirdLife International | **Plan stratégique :** Objectif 3.1  **Objectif d’Aichi :** Objectif 11 | [20 000 €] |
| **3.2. Cadre de la surveillance des sites**  Élaboration d’un cadre de surveillance pour le réseau de sites des voies de migration de l’AEWA (s’appuyant sur le Rapport préliminaire sur le réseau de sites présenté à la MOP5) qui est coordonné avec des remises de rapports similaires dans le cadre d’autres processus multilatéraux. (Plan stratégique 2019-2027) | Essentielle | 1, 2 | Wetlands International, BirdLife International | **Plan stratégique :** Objectif 3.2  **Objectif d’Aichi :** Objectif 11 | [30 000 €] |
| **3.3. Statut des principaux habitats d’oiseaux d’eau**  Réalisation au niveau de l’Accord d’une évaluation du statut des principaux habitats d’oiseaux d’eau dans l’environnement au sens large, en s’appuyant dans la mesure du possible sur des études existantes. (Plan stratégique 2019-2027) | Essentielle | 5 | Convention de Ramsar, CMS | **Plan stratégique :** Cible 4.1  **Objectif d’Aichi :** Objectif 5 | [80 000 €] |

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **3.4. Plan d’action pour la conservation des habitats**  Sur la base de l’évaluation réalisée dans le cadre de la tâche précédente, élaboration d’un plan d’action (identifiant les priorités, les possibilités et un ensemble d’actions recommandées), qui tiendra compte des différences régionales et sous-régionales au niveau des types d’habitat et des menaces/facteurs principaux. (Plan stratégique 2019-2027) | Essentielle | 2 | Convention de Ramsar, CMS | **Plan stratégique :** Objectif 4.1  **Objectif d’Aichi :** Objectif 5 | [70 000 €] |
| **3.5. Importance socio-économique des oiseaux d’eau**  Examen de la possibilité d’effectuer plusieurs études de cas résumant les avantages socio-économiques (y compris la sécurité alimentaire) que retirent les populations locales de la gestion durable des zones humides et de l’utilisation durable des oiseaux d’eau qui dépendent de ces zones. (Résolution 5.13) (reprise du Plan de travail 2016-2018) | Autre  Tâche continue | 4 | Liée aux tâches 2.3. et 7.6. | **Plan stratégique :** Objectifs 3 et 4  **Objectif d’Aichi :** Objectif 14 | [5 000 €] |
| **3.6. Impact positif net**  Étude de la faisabilité et élaboration d’une proposition d’Impact positif net international incluant des méthodes de compensation qui engagent le secteur des entreprises et les gouvernements, en vue de soutenir la conservation des voies de migration. [Programme de travail no7 de la CMS sur les voies de migration] (reprise du Plan de travail 2016-2018) | Autre | 3 | Groupe de travail de la CMS sur les voies de migration ; Conseil scientifique de la CMS ; Wetlands International ; BirdLife International ; secteur des entreprises | **Plan stratégique :** Objectif 5  **Objectif d’Aichi :** Objectifs 4 et 5 | [2 000 €] |

|  |
| --- |
| **4. Gestion des activités humaines** |

| **Tâche** | **Priorité au niveau de la réalisation** | **Catégorie de tâche** | **Collaboration avec d’autres organisations** | **Soutien des objectifs du Plan stratégique et des objectifs d’Aichi :** | **Coût estimatif provisoire (€)** |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **4.1. Processus contribuant à la prise en main des causes [[2]](#footnote-2) de mortalité supplémentaire inutile et d’autres menaces**  Identification des processus multilatéraux qui peuvent le plus contribuer à faire avancer les priorités de l’AEWA relatives aux quatre causes de mortalité supplémentaire inutile et aux autres menaces majeures pour les oiseaux d’eau migrateurs et leurs habitats, et identifier des possibilités stratégiques permettant d’influencer positivement ces processus (Plan stratégique 2019-2027) | Haute | 1 | Tous les processus multilatéraux appropriés | **Plan stratégique :** Objectif 1.6  **Objectif d’Aichi :** Objectifs 4 et 12 | [10 000 €] |
| **4.2. Gestion des perturbations**  Faire rédiger des recommandations simples mais complètes sur la gestion des perturbations, sous une forme qui peut être largement traduite et diffusée, et les soumettre à la MOP7 aux fins d’examen. Production de versions en anglais, en français, en arabe et en russe. (Résolution 5.24) (reprise du Plan de travail 2012-2015) | Haute | 1 | Avec la Convention de Ramsar (GEST) | **Plan stratégique :** Objectifs 1, 2 et 5  **Objectif d’Aichi :** Objectifs 11 et 12 | [76 000 €]  30 000 € pour l’avant-projet, plus 2000 € pour la traduction par langue, plus 10 000 € de coûts de production, par langue |
| **4.3. Réduction des impacts de l’énergie - Groupe de travail sur l’énergie**  Collaboration à la mise en œuvre de la Résolution 11.27 de la CMS sur les *Énergies renouvelables et les espèces migratrices*. Cette tâche comprend la participation au groupe de travail sur l’énergie de la CMS afin de fournir d’autres recommandations et davantage de soutien dans le cadre de la mise en œuvre de la Résolution 11.27 de CMS.  Cette tâche inclut aussi de fournir des recommandations supplémentaires lorsque de nouvelles avancées technologiques importantes deviennent disponibles pour réduire l’impact des lignes électriques sur les oiseaux, telles que l’amélioration des techniques d’atténuation (Résolution 5.11). [Programme de travail no 13 de la CMS sur les voies de migration] (reprise du Plan de travail 2016-2018) | Autre  Continue | 2 | Conseil scientifique de la CMS et autres | **Plan stratégique :** Objectifs 1 et 5  **Objectif d’Aichi :** Objectifs 2, 4 et 12 | [10 000 €] (Frais de voyage et de séjour pour assister aux réunions) |
| **4.4. Industries extractives - guide des recommandations**  Travail en collaboration avec le GEST de Ramsar pour finaliser le *Guide des recommandations sur les industries extractives* et diffusion de ce guide auprès des Parties contractantes. (Résolution 5.14, Résolution 5.3 et ITT no 11) (reprise du Plan de travail 2012-2015) | Haute | 1, 4 |  | **Plan stratégique :** Objectifs 3 et 4  **Objectif d’Aichi :** Objectifs 4 et 19 | [10 000 €] |
| **4.5. Industries extractives - élaboration d’outils analytiques**  Poursuite de la collaboration avec le GEST de Ramsar sur ces questions, notamment en travaillant avec d’autres organisations pour continuer à élaborer des outils d’analyse géo-spatiale en vue d’identifier les régions où des conflits potentiels peuvent survenir du fait des impacts des procédés de l’industrie extractive sur les zones humides importantes pour les oiseaux d’eau migrateurs. (Résolution 5.14) (reprise du Plan de travail 2012-2015) | Faible | 4 | GEST de Ramsar et autres | **Plan stratégique :** Objectifs 3 et 4  **Objectif d’Aichi :** Objectifs 4 et 19 | [20 000 €] |
| **4.6. Empoisonnement et produits agrochimiques**  Collaboration à la mise en œuvre de la Résolution 11.15 de la CMS sur la *Prévention de l’empoisonnement des oiseaux migrateurs*. Cette tâche comprend la participation au Groupe de travail de la CMS sur l’empoisonnement, afin de fournir d’autres recommandations et davantage de soutien dans le cadre de la mise en œuvre de la Résolution 11.15. de la CMS [Programme de travail no 14 de la CMS sur les voies de migration] (Résolution 6.12) (reprise du Plan de travail 2016-2018) | Haute  Continue | 2 | Conseil scientifique de la CMS et autres | **Plan stratégique :** Objectifs 1 et 5  **Objectif d’Aichi :** Objectif 12 | [5 000 €] (Frais de voyage et de séjour pour assister aux réunions) |
| **4.7. Empoisonnement causé par la grenaille de plomb**  Collaboration à la mise en œuvre de la Résolution 11.15 de la CMS sur la *Prévention de l’empoisonnement des oiseaux migrateurs*. Cette tâche comprend la participation au Groupe de travail de la CMS sur l’empoisonnement, afin de fournir d’autres recommandations et davantage de soutien dans le cadre de la mise en œuvre de la Résolution 11.15. de la CMS (Résolution 6.12) (reprise du Plan de travail 2016-2018) | Haute  Continue | 2 | Conseil scientifique de la CMS et autres | **Plan stratégique :** Objectifs 1, 2 et 5  **Objectif d’Aichi :** Objectifs 4 et 12 | {Coûts inclus dans la tâche ci-dessus se rapportant à Empoisonnement et produits agrochimiques } |
| **4.8. Abattage illégal**  Collaboration à la mise en œuvre de la Résolution 11.16 de la CMS sur la prévention de l’abattage, du prélèvement et du commerce illégaux des oiseaux migrateurs. Cette tâche inclut la participation au Groupe de travail intergouvernemental chargé de lutter contre l’abattage, le prélèvement et le commerce illégaux des oiseaux migrateurs dans la région méditerranéenne, et un appui technique à la mise en œuvre du Plan d’action de l’AEWA/CMS pour lutter contre le piégeage des oiseaux le long des côtes méditerranéennes de l’Egypte et de la Libye. (reprise du Plan de travail 2016-2018) | Haute  Continue | 2 | Conseil scientifique de la CMS et autres | **Plan stratégique :** Objectifs 1, 2 et 5  **Objectif d’Aichi :** Objectifs 1 et 12 | [8 000 €] (Frais de voyage et de séjour pour assister aux réunions du Groupe de travail) |
| **4.9. Collecte des données de prélèvements**  Proposition d’une liste d’espèces de proies qui devraient être prioritaires pour la collecte des données de prélèvements (Plan stratégique 2019-2027) | Essentielle | 2 |  | **Plan stratégique :** Objectif 2.1  **Objectif d’Aichi :** Objectif 4 | [5 000 €] |
| **4.10. Durabilité des prélèvements**  Réalisation d’une évaluation rapide de la durabilité des prélèvements des populations des espèces de proies en déclin (Plan stratégique 2019-2027) | Essentielle | 2 |  | **Plan stratégique :** Objectif 2.4  **Objectif d’Aichi :** Objectif 4 | [50 000 €] |
| **4.11. Écotourisme durable**  Rassemblement des études de cas concernant les initiatives d’écotourisme ayant présenté des avantages avérés à la fois au niveau des moyens d’existence des communautés et de la conservation des espèces couvertes par l’AEWA et de leurs habitats, et identification d’un ou plusieurs partenaires stratégiques potentiels dotés d’une expérience en matière d’écotourisme pour travailler avec eux (Plan stratégique 2019-2027) | Essentielle | 2 |  | **Plan stratégique :** Objectif 2.5  **Objectif d’Aichi :** Objectifs 4 et 14 | [20 000 €] |

|  |
| --- |
| **Thème 5 : Recherche et surveillance continue** |

| **Tâche** | **Priorité au niveau de la réalisation** | **Catégorie de tâche** | **Collaboration avec d’autres organisations** | **Soutien des objectifs du Plan stratégique et des objectifs d’Aichi :** | **Coût estimatif provisoire (€)** |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **5.1. Principales lacunes au niveau des informations disponibles**  Identification des principales lacunes au niveau des informations sur des aspects pertinents de la mise en œuvre de l’Accord, afin de définir le rôle potentiel de l’AEWA pour combler celles-ci et recommander des priorités en conséquence (Plan stratégique 2019-2027) | Essentielle | 2 |  | **Plan stratégique :** Objectif 5.1  **Objectif d’Aichi :** Objectif 19 | [40 000 €] |
| **5.2. Priorités en matière de surveillance**  Identification des priorités en vue du développement systématique d’une surveillance continue des populations oiseaux d’eau et des éléments moteurs des tendances, afin d’augmenter le nombre de populations dont l’état de conservation est évalué à partir de données de surveillance les plus complètes et les plus actualisées, et d’améliorer la qualité de ces évaluations, selon le Plan stratégique 2019-2027 de l’AEWA (reprise du Plan de travail 2012-2015, accompagné de ses amendements) | Essentielle | 2 | Wetlands International, Partenariat pour la surveillance des oiseaux d’eau d’Afrique-Eurasie | **Plan stratégique :** Objectif 1.4  **Objectif d’Aichi :** Objectif 19 | [20 000 €] |
| **5.3. Synergies avec Ramsar visant la surveillance des oiseaux d’eau**  Travail en collaboration avec Ramsar pour identifier les synergies possibles concernant la surveillance des oiseaux d’eau dans le contexte des objectifs 11 et 13 du Plan stratégique de Ramsar et du développement éventuel d’indicateurs supplémentaires pour l’objectif 5 concernant la couverture de populations d’oiseaux qui dépendent de zones humides par des sites désignés Ramsar. (Résolution 6.3) (reprise du Plan de travail 2016-2018) | Autre | 4, 5 | Secrétariat de Ramsar et GEST | **Plan stratégique :** Objectifs 1 et 5  **Objectif d’Aichi :** Objectif 11 | - |

|  |
| --- |
| **Thème 6 : Éducation et information** |

| **Tâche** | **Priorité au niveau de la réalisation** | **Catégorie de tâche** | **Collaboration avec d’autres organisations** | **Soutien des objectifs du Plan stratégique et des objectifs d’Aichi :** | **Coût estimatif provisoire (€)** |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **6.1. Mise en œuvre la Stratégie de communication**  Conseils et priorisations sur la mise en œuvre en cours de la Stratégie de communication. (Résolution 6.10) (reprise du Plan de travail 2016-2018) | Autre | 2 |  | **Plan stratégique :** Tous les objectifs  **Objectif d’Aichi :** Objectif 1 | \_ |

|  |
| --- |
| **Thème 7 : Mise en œuvre** |

| **Tâche** | **Priorité au niveau de la réalisation** | **Catégorie de tâche** | **Collaboration avec d’autres organisations** | **Soutien des objectifs du Plan stratégique et des objectifs d’Aichi :** | **Coût estimatif provisoire (€)** |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **7.1. 8ème Rapport sur l’état de conservation**  Conduite du processus de préparation du 8ème Rapport sur l’état de conservation (Plan d’action 7.4a), tout en tenant compte des besoins en matière d’établissement de rapports se rapportant au Plan stratégique de l’AEWA et de l’évaluation par rapport aux Objectifs d’Aichi pertinents. | Essentielle | 2 & 5 | Wetlands International et ses groupes de spécialistes | **Plan stratégique :** Objectifs 1,2 et 5  **Objectif d’Aichi :** Objectifs 12 et 19 | [100 000 €] |
| **7.2. Autres études internationales**  Conduite du processus de la préparation de ce qui suit : a) une étude actualisée des renseignements provenant d’enquêtes (Plan d’action 7.4b) – qui n’ont encore jamais été compilées ; b) une étude actualisée sur les législations applicables à la chasse et au commerce (Plan d’action 7.4d) – produite pour la dernière fois pour la MOP 4 en 2008, la prochaine étant due à la MOP7 en 2018; c) une étude actualisée sur la préparation et la mise en œuvre des plans d’action par espèce (Plan d’action 7.4e) - produite pour la dernière fois pour la MOP6 en 2015, la prochaine étant prévue pour la MOP8 en 2021 ; d) une étude actualisée sur les projets de rétablissement (Plan d’action 7.4f) – la dernière ayant été produite pour la MOP4 en 2008 et la prochaine due à la MOP7 en 2018 ; et e) une étude sur l’état des espèces d’oiseaux d’eau non indigènes introduites et de leurs hybrides (Plan d’action 7.4f) - la dernière ayant été produite pour la MOP4 en 2008, et la suivante due à la MOP6 en 2015, pour laquelle une courte mise à jour a été produite. | Essentielle | 2 & 5 |  | **Plan stratégique :** Tous les objectifs  **Objectif d’Aichi :** Objectifs 12 et 19 | [220 000 €]  7.4b) [40 000 €]  7.4d) [60 000 €]  7.4e) [50 000 €]  7.4f) [30 000 €]  7.4g) [40 000 €] |
| **7.3. Examen et reformatage des Lignes directrices de conservation existantes**  Examen des lignes directrices de conservation de l’AEWA No 1, 3, 4, 7 et 8[[3]](#footnote-3) pour assurer qu’elles continuent à refléter les meilleures pratiques en matière de conservation.  Réalisation des mises à jour ou des révisions nécessaires, et reformatage dans le contexte de tout nouveau format des Lignes directrices (LD) convenu par le Comité permanent (11e réunion) (suivant l’examen actuel du format des LD). Soumission de toutes Lignes directrices révisées à la MOP8. | Haute | 1 | Wetlands International et autres | **Plan stratégique :** Tous les objectifs  **Objectif d’Aichi :** Objectif 1 | [50 000 €]  cinq x [10 000 €] |
| **7.4. Évaluation des risques liés aux espèces non indigènes**  Contribution à l’élaboration de normes et de recommandations convenus au plan international pour l’évaluation des risques relatifs aux oiseaux d’eau non indigènes afin de faciliter la mise en œuvre de l’Accord et des instruments juridiques qui s’y rapportent. (Résolution 6.4) (reprise du Plan de travail 2016-2018) | Autre | 2, 5 |  | **Plan stratégique :** Objectifs 1 et 5  **Objectif d’Aichi :** Objectif 9 | - |
| **7.5. Format des plans de gestion**  Production d’un format pour les plans de gestion internationaux par espèce et multi-espèces. (Résolution 6.8) (reprise du Plan de travail 2016-2018) | Essentielle | 2 |  | **Plan stratégique :** Objectif 2  **Objectif d’Aichi :** Objectif 12 | [30 000 €] |
| **7.6. Recommandations sur les oiseaux d’eau en tant que services écosystémiques**  Des recommandations concises dont le texte et la forme sont adaptés aux responsables politiques/ décideurs, traitant des services d’approvisionnement et des aspects culturels des écosystèmes en relation avec les oiseaux d’eau migrateurs. (Plan stratégique 2019-2027) | Essentielle | 1 | Lié aux tâches 2.3. et 3.5. | **Plan stratégique :** Objectif 2.6  **Objectif d’Aichi :** Objectifs 1 et 14 | [30 000 €] |
| **7.7. Mécanisme de mise à jour et de préparation de nouvelles recommandations en matière de conservation et de gestion relatives aux populations de l’AEWA**  Convenir des rôles, des responsabilités et des mécanismes pour la mise à jour des recommandations et la préparation/diffusion de nouvelles recommandations. (Plan stratégique 2019-2027) - liée aux tâches décrites dans la section Conservation des espèces | Essentielle | 2 |  | **Plan stratégique :** Objectif 1.3  **Objectif d’Aichi :** Objectifs 4 et 12 | - |

|  |
| --- |
| **Questions stratégiques, questions relatives aux rapports, questions émergentes et autres** |

| **Tâche** | **Priorité au niveau de la réalisation** | **Catégorie de tâche** | **Collaboration avec d’autres organisations** | **Soutien des objectifs du Plan stratégique et des objectifs d’Aichi :** | **Coût estimatif provisoire (€)** |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **8.1. Rapports nationaux**  Révision du format des rapports nationaux et réalisation des ajustements nécessaires après la MOP 7. [Avant-projet de Résolution 7.1] – adoption du Plan stratégique et du Plan d’action pour l’Afrique (PoAA) | Essentielle | 2 |  | **Plan stratégique :** Tous les objectifs  **Objectif d’Aichi :** Objectif 12 | - |
| **8.2. État de conservation des populations et modules du Plan d’action pour l’Afrique pour les rapports nationaux**  Élaboration de modules se rapportant à l’état de conservation des populations et au Plan d’action pour l’Afrique pour les rapports nationaux à soumettre à la MOP 8. [Avant-projet de Résolution 7.1] - adoption du Plan stratégique et du PoAA)  Ces modules seront développés d’ici la fin de 2018 et remis au TC15 aux fins d’examen en 2019. | Essentielle | 2 |  | **Plan stratégique :** Objectif 5  **Objectif d’Aichi :** Objectif 19 | - |
| **8.3. Harmonisation des rapports**  Poursuite de l’encouragement d’une périodicité synchronisée et des autres synergies avec les cycles d’établissement de rapports de la CMS, la Convention de Ramsar, la Directive européenne Oiseaux (Article 12) et d’autres encore, dans la mesure des possibilités, tout particulièrement en ce qui concerne les rapports relatifs à l’état de conservation des espèces/populations. (reprise du Plan de travail 2016-2018) | Haute | 2 | Conseil scientifique de la CMS ; Secrétariat et GEST de Ramsar ; Commission européenne et autres | **Plan stratégique :** Objectif 5  **Objectif d’Aichi :** Objectif 19 |  |
| **8.4. Contribution d’AEWA aux cadres d’action mondiaux appropriés**  Compilation de résumés triennaux concis sur les contributions de l’AEWA à des cadres d’action mondiaux appropriés, c’est-à-dire les Objectifs de développement durable (ODD), les Objectifs d’Aichi, le Plan stratégique pour des espèces migratrices, etc., qui peuvent être utilisés par les Parties, les membres du StC et du TC, et le Secrétariat afin de souligner aux niveaux nationaux et internationaux le rôle d’AEWA, tout particulièrement en vue de promouvoir l’importance de l’Accord au sein des agences d’aide et de développement. (Plan stratégique 2019-2027)  Production d’un rapport sur les réalisations par rapport aux Objectifs d’Aichi jusqu’en 2020. | Essentielle | 2 |  | **Plan stratégique :** Objectif 5.4  **Objectif d’Aichi :** Tous les objectifs appropriés | [20 000 €] |
| **8.5. Nouvelles maladies**  Poursuite de la participation au Groupe de travail sur les maladies de la faune sauvage au sein du Conseil scientifique de la CMS. (reprise du Plan de travail 2016-2018) | Haute  Continue | 2 | Conseil scientifique de la CMS, GEST de Ramsar FAO, OIE et autres | **Plan stratégique :** Objectifs 1 et 5  **Objectif d’Aichi :** Objectif 12 | Aucuns coûts directs, éventuellement frais de voyage et de séjour pour la participation aux réunions 2 000 €] |
| **8.6 Mise en œuvre**  Sur demande, aider les Parties à mettre en œuvre l’Accord, y compris l’examen éventuel des cas de Procédure d’évaluation de la mise en œuvre (IRP) et la participation aux missions de l’IRP, ainsi que d’autres services consultatifs, s’il y a lieu. [Plan stratégique 2019-2027 ; et aussi Programme de travail no17 de la CMS sur les voies de migration] (reprise du Plan de travail 2016-2018) | Haute  Continue | 2 | Parties contractantes | **Plan stratégique :** Objectifs 2.2 et 3.5 | [30 000 €]  par cas d’IRP |

1. Mandat à décider par l’organisation. [↑](#footnote-ref-1)
2. Les causes de la mortalité supplémentaire inutile et d'autres menaces clés incluent : les infrastructure énergétiques (en particulier les lignes à haute tension et les turbines éoliennes) ; les abattages et les prélèvements illégaux ; les prises accessoires de pêche ; et les espèces exotiques envahissantes. [↑](#footnote-ref-2)
3. Lignes directrices = 1. Plans d’action nationaux par espèce ; 3. Préparation des inventaires des sites ; 4. Gestion des sites clés principaux ; 7. Écotourisme ; et 8. Réduction des dommages aux cultures, des dommages aux pêcheries, des collisions avec des oiseaux et d'autres formes de conflit. [↑](#footnote-ref-3)